

COMPTE RENDU DE LA CAPL DE MUTATIONS INSPECTEURS 9/07/2014

Il faut noter en préalable que cette CAPL est la première qui a eu à connaître l'affectation des agents abstraction faite de leur filière d'origine. Cette ouverture ne vaut que pour les agents ayant plus de trois années d'ancienneté puisque les sortants de l'ENFIP sont tenus de rester 3 ans dans leur spécialité. Renseignement pris auprès de notre syndicat national, cette règle est à géométrie variable selon les besoins des directions locales.

Parmi les éléments préparatoires à cette CAPL la direction a communiqué aux organisations syndicales la situation des effectifs dans le département. Au 01/01/2014 nous avons 64 emplois (effectif temps plein) implantés et 65,70 disponibles soit 1.7 emplois de plus. Cette situation n'est pas idyllique car les « surnombres » globaux doivent pouvoir compenser les temps partiels et absences de toutes sortes, néanmoins elle est loin d'être mauvaise. C'est d'ailleurs le cas de la plupart des départements qui se voient dotés cette année de surnombres alors que l'on ne cesse de nous parler de suppression de postes. Le calibrage des recrutements auraient-ils omis l'élément du report de départ à la retraite des agents en fin de carrière depuis la loi de 2010 ? (Voir carte sur notre site local)

Quoi qu'il en soit le département de la Haute Loire s'est vu doté au mouvement définitif de 14 arrivées (9 au projet) alors que 12 départs étaient enregistrés. Hormis les changements internes au département (5 collègues changeant de RAN ou de mission- structure), le mouvement se compose de 9 arrivées et de 7 départs). Rappelons que 2 postes d'inspecteur ont été supprimés au 01/09/2014 l'un en FI l'autre en BDV.

➤ **Les agents affectés selon les règles d'affectations :**

La plupart des agents ont été affectés sur les postes correspondant à la fois à leur affectation nationale, à leurs vœux et dans le respect de l'ancienneté. Par exemple, une collègue affectée « gestion des comptes publics » qui demandaient tous les postes fiscaux s'est vue attribuer un poste en Trésorerie sur sa résidence d'affectation, ce qui est conforme aux règles d'affectation. Les élus FO se sont tout de même assurés que la personne n'avait pas de problème majeur avec cette affectation.

Sont affectés définitivement :

- Georges Roche : Huissier,
- Brigitte Marchand : Pôle contrôle expertise Brioude,
- Serge Cabirou : Direction (report d'installation au 01/11/2014),
- Jean-Baptiste Carré : CP Saugues,
- Augusta Fargier : CP Le Monastier,
- Fabienne Larose : Trésorerie Le Puy Ville,
- Laetitia Ternat : Trésorerie du Puy Ville,
- Marie-Claude VIALLON : Direction,
- Patrick Dumont : CP Montfaucon,
- Gisèle Maisonnial : SIE Yssingaux,
- Michel RIEU : PCE Yssingaux.

➤ **Les agents en situation de détachement :**

La direction n'a pas souhaité remettre en cause des détachements dont les agents concernés sont satisfaits depuis plusieurs années ce que FO ne peut qu'approuver. Même si les détachements doivent rester l'exception le bon sens exige qu'une situation qui fonctionne ne soit pas bouleversée. Agents concernés :

- Christelle BETEVY nommée direction, détachée à la BDV,
- François Jean CANAL nommé SIP du Puy détaché en Direction au Pôle Fiscal,
- Ouadii AKKIOUI nommé BDV détaché au PCE du Puy,

➤ **Les agents affectés au plan national « à la disposition de directeur » :**

Trois collègues déjà présents dans le département n'ont pu trouver une affectation précise au mouvement national. La direction a fait le choix de les maintenir dans le service où ils exercent leurs fonctions dans l'intérêt à la fois des services et des agents. Dans la mesure où cette solution convient aux intéressés les élus FO ont considéré cette mesure comme satisfaisante.

Trois collègues arrivent dans le département, après mouvement national, « ALD ». Ceux arrivant à la RAN (résidence d'affectation nationale) du Puy sortent de l'ENFIP et doivent donc, théoriquement, demeurer 3 ans dans la filière qu'ils ont choisi : filière fiscale en l'occurrence.

La troisième personne est nommée « sans résidence » au niveau national. Or, 2 postes demeurent vacants pour l'affectation des ces trois collègues : l'emploi A du Service de publicité foncière et l'emploi A du SIP du Puy « recouvrement ».

Après une âpre discussion durant laquelle la situation particulière de deux de ces collègues a été abordée (l'un recruté sous un statut particulier ayant des problèmes de santé et l'autre avec une contrainte d'incompatibilité élective) le président a arbitré ainsi :

- Véronique Soutrenon (ALD sans résidence) : SPF,
- William Pique (ALD Le Puy) : FI
- Géraldine Fontaine : SIP Le Puy recouvrement.

La direction a informé les chefs de service de ces affectations dès jeudi après-midi avec la mention « non définitif ».

FO dénonce l'incohérence de la direction qui affecte dès septembre 2014 sur la FI un inspecteur alors qu'elle en a supprimé l'emploi en janvier 2014 !

Par ailleurs les élus FO, fermement attachés au principe d'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis et des églises, ont fait part de leur étonnement face à l'acharnement de la direction de mettre une collègue en difficulté par rapport à son mandat municipal alors que le contexte du département lui permettait d'agir autrement. En outre l'affectation de cette collègue au mouvement national sur un emploi en totale incompatibilité, le SIP du Puy, a été modifiée au cours des « suites » du mouvement, à la demande de FO DGFIP national, la DG montrant par là-même sa volonté de ne pas laisser cette collègue dans une impasse, alors qu'elle n'avait pas de poste antérieurement puisqu'elle sortait de l'ENFIP.

L'argument selon lequel il aurait été fait une situation privilégiée à cette collègue ne tient pas.

En effet n'a-t-on pas vu cette année même le détachement, par le directeur et avec l'assentiment du collègue, d'un agent d'une trésorerie SPL à une autre, pour la même raison ?

Pourquoi donc deux poids deux mesures ?

Bien que la plupart des collègues aient été affectés dans de bonnes conditions, l'intransigeance dont a fait preuve la direction a amené la représentante FO à s'abstenir lors du vote.

La rigidité de la direction dans cette affaire ne conduira pas FO à abdiquer son combat pour la défense inconditionnelle des agents de tous postes et de tous grades, au contraire.

Les représentants  :

Chantal BONELLO, titulaires, et Jean-Louis PAYRARD, suppléant.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu